

Objet : Situation du budget et des emplois (novembre 2019)

Délibération du Conseil d'administration du 6 décembre 2019

Affichée au siège de la Régie le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-20000693-20191206-DCA2019056-DE

Accusé certifié exécutoire

Reçue par le représentant de l'Etat, le :

Réception par le préfet : 06/12/2019

Le Conseil d'administration,

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 146-1°) des 11 et 12 juillet 2005 portant création de la Régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale chargée de la gestion de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du génie urbain (EIVP) ;

Vu les statuts de l'EIVP et notamment leur article 18 ;

Vu les délibérations 2018-062 du 20 décembre 2018 approuvant le budget primitif de l'exercice 2019 ; 2019-007 du 20 mars 2019 approuvant le budget supplémentaire de l'exercice 2019 ; 2019-037 du 17 octobre 2019 approuvant la décision modificative du budget 2019 ;

Après communication du Président du Conseil d'administration ;

DELIBERE

Article unique : Il est donné acte à M. le Président du Conseil d'administration de sa communication sur la situation du budget et des emplois.

